

JOURNEE MONDIALE DE LA CONTRACEPTION

La mienne est dans mon bras



La mienne est au cuivre



La mienne est en latex



La mienne est sans ordonnance



La mienne dure 3 ans



La mienne n'est pas contraignante



La mienne est remboursée



La mienne est en comprimés



La mienne est définitive



La mienne est discrète



La mienne est sur ma peau



La mienne est pratique



→ À CHACUN SA CONTRACEPTION

Votre contraception doit s'adapter à votre vie. Découvrez ici, avec l'aide d'un professionnel de santé, celle qui vous convient le mieux.

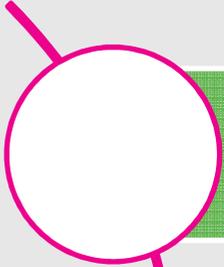


www.choisirsacontraception.fr

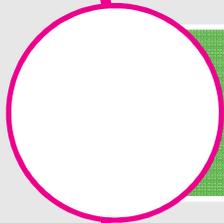


La journée mondiale de la contraception a lieu chaque année le 26 septembre

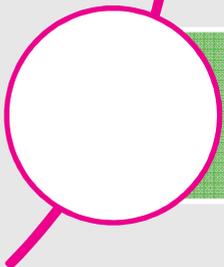
Ses objectifs :



Faire mieux connaître les différents moyens de contraception (stérilet, pilule, préservatif, ...)



Limiter le nombre de grossesses non désirées

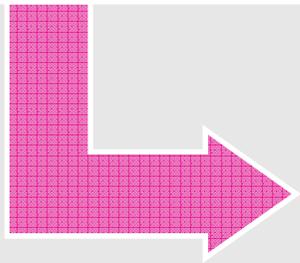


Limiter la contamination par les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST), et particulièrement le VIH

Un constat tragique

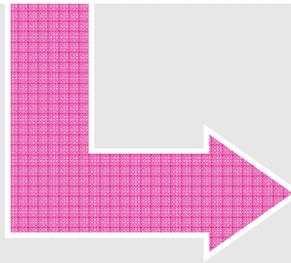
Chaque année dans le monde :

80 millions de
grossesses non
désirées



dont ¼ se
termineraient
par des
avortements de
fortune

- dans des conditions d'hygiène et de sécurité précaires



Ce qui entraîne
plus de 70 000
décès

L'Agence Française de Contraception organise cette journée en partenariat avec les Associations œuvrant sur ce thème

La cible principale : une population jeune, celle des 15-24 ans

En France, un quart des jeunes de cette tranche ont leur première relation sexuelle sans contraception

Plus de 28 000 avortements ont lieu chez les filles de moins de 18 ans

A la Réunion, on dénombre environ 600 naissances par an chez les moins de 18 ans

Une journée pour sensibiliser et prévenir

**Il est essentiel
de se
mobiliser pour**

**Informer sur les
différents moyens de
contraception, au regard
du choix de chaque
femme par rapport à sa
situation personnelle et
à son projet de vie**

**Rappeler aux femmes que
la contraception est une
affaire de couples,
Il faut en discuter
librement avec leur
partenaire**



FOCUS SUR LA CONTRACEPTION POUR LES MINEURES

La LFSS 2016 ajoute **2 nouvelles mesures** pour faciliter l'accès à la contraception pour les jeunes filles mineures (dispositif mis en œuvre depuis 2013)



Etend la notion de secret à l'ensemble de ces actes

Supprime la participation de l'assurée mineure d'au moins 15 ans pour les frais relatifs aux actes et consultations entrant dans le champ des articles L 162-4-5 et L 162-8

Actes et consultations concernés par la prise en charge à 100%

Consultations

- Une consultation annuelle pratiquée par un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme
- Une consultation de suivi la première année d'accès à la contraception

Prescriptions

- La délivrance de la contraception (si les contraceptifs sont remboursables)

Actes Examens

- Les actes donnant lieu à la pose, au changement ou au retrait d'un contraceptif
- Les examens de biologie médicale prescrits en vue d'une prescription contraceptive dans la limite d'une fois par an

Pour les mineures qui le souhaitent

**Aucune
mention de ces
actes et
consultations**

**Dans les relevés de
remboursement
transmis aux
parents ou au
représentant légal**

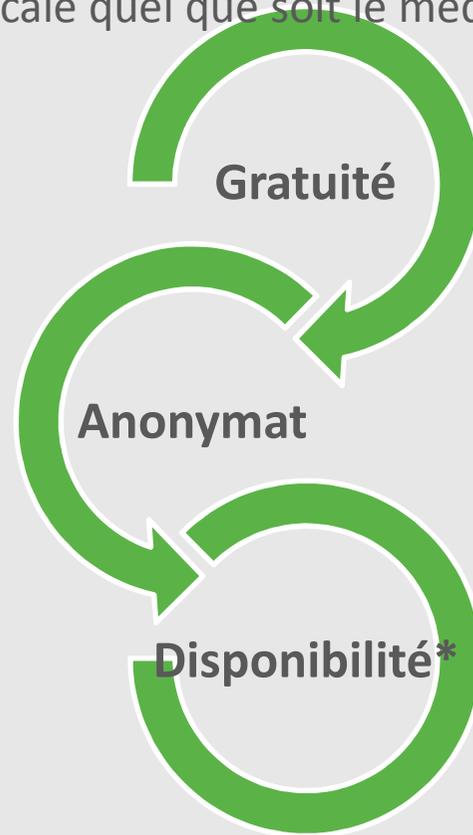
**Qu'il s'agisse du
décompte papier
ou du compte
AMELI**



*Bon. En fait, j'avoue,
j'ai pas d'angine, je voulais
juste avoir quelques précisions
sur les contraceptifs.*

LA CONTRACEPTION D'URGENCE

La contraception d'urgence hormonale ou "pilule du lendemain" peut être délivrée aux mineures sans prescription médicale quel que soit le médicament utilisé tout en respectant :



* pharmacie

centres de planification ou d'éducation familiale
auprès de l'infirmière scolaire (collèges et lycées)
médecine préventive de l'université

C'est MOI le boss!

JE décide où,
quand
et
comment!

Compris?



Des flyers et des brochures sont à votre disposition .

Nous vous remercions de prendre contact avec le service Prévention Santé par mail : preventionsante@cgss.re

Plus d'infos sur :

www.choisiscontraception.fr

ou ameli-sante.fr



LA CONTRACEPTION GRATUITE ET PROTÉGÉE PAR LE SECRET POUR LES MINEURES*



LA CONSULTATION pour choisir une contraception adaptée

Chez un médecin généraliste,
un gynécologue ou une sage-femme
en libéral, en centre de santé ou
dans un centre de planification
et d'éducation familiale.



► Une consultation par an et une consultation de suivi
la première année d'accès à la contraception
sont **gratuites et protégées par le secret**.
Attention : les dépassements d'honoraires
ne sont pas pris en charge.



► Une fois par an
les examens de biologie
médicale prescrits
en vue d'une contraception
sont **gratuits et protégés
par le secret**.

LES EXAMENS DE BIOLOGIE MÉDICALE

si cela est nécessaire
Dans un laboratoire
de biologie médicale.

LA DÉLIVRANCE DE LA CONTRACEPTION

En pharmacie.



► Les contraceptifs sont **gratuits** s'ils sont remboursables
par l'assurance maladie et leur **délivrance est protégée
par le secret**.

* Assurées mineures d'au moins 15 ans, jusqu'à la veille du 18^e anniversaire.

ameli.fr